



Circulaire CDA 76

2014-2015



ANNEXE

Frais d'arbitrage - Modalités



COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL
38 place Eugène Delacroix - 76120 LE GRAND QUEVILLY
Tél.: 02.35.69.76.95 / Fax: 02.35.67.13.36
E-mail: secretariat@handball76.com

PERSONNES RESSOURCES DE LA CDA 76

François BLONDEL - Président de la CDA 76
06.73.00.79.43 - fblondel@cegetel.net

Isabelle ROUSSEL - Assistante de Direction - Secrétariat et désignations
02.35.69.76.95 / 06.03.30.59.78 - secretariat@handball76.com

Olivier CLERMONT - Conseiller Technique Fédéral 76 - En charge des formations
06.13.58.38.19 ou 06.28.50.32.15 - olivier.clermont@handball76.com

FRAIS D'ARBITRAGE COMPETITIONS 76 - MODALITES

Tarifs Saison 2014/2015



I - MODALITES, PRINCIPES

1. FRAIS KILOMETRIQUES

Pour toute rencontre d'un championnat ou compétition de niveau départemental, le club recevant rembourse des indemnités kilométriques à chaque arbitre désigné pour officier sur la rencontre.

Tout remboursement s'effectue sur présentation, par chaque arbitre, d'un bordereau de remboursement, qui doit être réglé par le club recevant tel qu'il lui est présenté par le(s) arbitre(s).

La CDA fixe le montant des remboursements kilométriques (validé en AG) pour les arbitres évoluant dans les compétitions dont elle a la responsabilité, ainsi que les modalités de leur versement.

2. INDEMNITES

Pour toute rencontre d'un championnat ou compétition de niveau départemental, le club recevant règle une indemnité à chaque arbitre désigné pour officier sur la rencontre.

Le règlement de ces indemnités s'effectue au vu du même bordereau ou de la même feuille de remboursement que celle des frais kilométriques.

La CDA fixe le montant des indemnités (validé en AG) à verser aux arbitres évoluant dans les compétitions dont elle a la responsabilité, ainsi que les modalités de leur versement. Toutefois ces indemnités ne peuvent être supérieures à celle en vigueur pour le championnat d'Honneur Régionale.

3. RENCONTRES DE COUPE DE FRANCE

Pour les rencontres de Coupes de France « Départementale » masculine et féminine désignés par la CDA, la démarche est la même. Le remboursement, qui inclut les frais kilométriques et l'indemnité, est versé directement par le club recevant à chaque arbitre sur présentation du bordereau de remboursement. Il doit être réglé par le club recevant tel qu'il lui est produit par l'arbitre.

4. ARBITRE DEFAILLANT

En cas de défaillance (absence ou blessure) de l'arbitre (ou du binôme) désigné dans les championnats et compétitions de niveau départemental, le ou les arbitre(s) qui officie(nt) en remplacement adresse(nt) sa (leur) note d'indemnité d'arbitrage au Comité 76 Handball.

Pour prétendre percevoir cette indemnité d'arbitrage, le ou les arbitre(s) remplaçant ne devront pas être déclaré(s) indisponible(s) à la date de la rencontre, ni être licencié(s) dans l'une des 2 équipes participant à cette même rencontre.

Après vérification et si les conditions sont remplies, le versement de l'indemnité sera effectué par le Comité 76 Handball. Cette indemnité sera alors ensuite facturée au club recevant.

5. MATCH A REJOUER

En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage dans les championnats et compétitions de niveau départemental, les frais d'arbitrage sont à la charge du Comité 76 Handball.

En cas de match à rejouer pour un autre motif, les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant et/ou du club visiteur suivant la décision de la commission compétente.

6. BAREMES

Les barèmes des frais kilométriques et des indemnités sont adoptés chaque année par l'Assemblée Générale et figurent dans la partie « Trésorerie - Redevances » du dossier « Compte-rendu AG ».

II - LE REGLEMENT D'UN ARBITRE

1. LE BORDEREAU

Un arbitre désigné doit remettre dès son arrivée un bordereau réglementaire de remboursement au représentant du club recevant. Ce bordereau départemental qui doit être signé par l'arbitre et par le représentant du club recevant, comporte deux feuillets :

- le 1^{er} feuillet à conserver par le club recevant,
- le 2^{ème} feuillet à conserver par l'arbitre.

2. MODALITES DE REGLEMENT

Dans le cas d'une rencontre concernée par un règlement à effectuer par le club recevant, le règlement de la somme mentionnée au bordereau doit avoir eu lieu par chèque bancaire ou postal au plus tard quinze minutes avant le début du match.

Si un chèque remis en règlement à un arbitre n'est pas honoré pour défaut de provision, le match est considéré comme perdu par pénalité par le club recevant qui a émis ce chèque, en outre l'instance compétente (Comité) règle la somme due à l'arbitre, puis facture au club concerné tant le montant de ce règlement qu'une pénalité financière égale au double de ce montant.

En cas d'absence de versement à un arbitre de la somme prévue sur son bordereau avant le début du match, la rencontre est considérée comme perdue par pénalité par le club à qui incombait le règlement (recevant), ce dernier étant en outre sanctionné d'une pénalité financière égale au montant des frais d'arbitrage et aux frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

Le ou les arbitre(s) doivent mentionner toute absence de règlement sur la feuille de match (FdME ou papier). Dans le cas d'une feuille de match papier, faire signer les deux officiels d'équipe, puis quitter la salle avec la feuille de match, qui doit être envoyée par le ou les arbitre(s) au Comité 76 Handball.

Si un ou les deux officiels d'équipe refusent de contresigner cette mention, le ou les arbitre(s) doivent le préciser sur la feuille de match et adresser un rapport explicatif au Comité 76 Handball.

3. ARBITRAGE DE 2 RENCONTRES A LA SUITE DANS LE MEME CLUB

2 cas de figure peuvent se présenter :

A- 2 rencontres Départementales (désignation CDA)

B- 1 rencontre Départementale (désignation CDA) et 1 rencontre Régionale (désignation CRA)

A- 2 Rencontres Départementales (désignation CDA)

Lorsqu'un arbitre est désigné sur 2 rencontres de niveau départemental au même endroit (salle ou ville), l'indemnité kilométrique n'est due qu'une seule fois, par le club recevant, pour les 2 rencontres.

L'arbitre devra cependant faire **une fiche de remboursement par rencontre**.

Pour chaque rencontre, il indiquera l'indemnité de match + la moitié des frais kilométriques.

B- 1 Rencontre Départementale (désignation CDA) + **1 Rencontre Régionale** (désignation CRA)

Lorsqu'un arbitre est désigné sur 2 rencontres de niveau différent (1 départementale et 1 régionale) au même endroit (salle ou ville), l'indemnité kilométrique n'est due qu'une seule fois, par le club recevant, pour les 2 rencontres.

L'arbitre devra cependant faire **une fiche de remboursement par rencontre** :

- Pour la rencontre Départementale, il n'indiquera que l'indemnité de match.
- Pour la rencontre Régionale, il indiquera l'indemnité de match + les frais kilométriques.

Remarques : L'arbitrage de 2 rencontres sur le même lieu ne donnera pas le droit à des indemnités supplémentaires (type « panier repas »).

En cas de fraude, l'arbitre sera soumis à l'article II.5 « Demande de règlement erronée »

4. ARBITRAGE DE 2 RENCONTRES A LA SUITE DANS 2 CLUBS DIFFERENTS

Lorsqu'un arbitre est désigné sur 2 rencontres consécutives dans 2 clubs différents, il devra prendre en compte, pour le calcul de l'indemnité kilométrique le parcours suivant :

Départ du Domicile ⇨ **Club A** ⇨ **Club B** ⇨ **Retour au Domicile**.

De ce fait l'indemnité kilométrique sera répartie sur les fiches d'indemnités des 2 rencontres et l'arbitre devra donc faire **une fiche de remboursement par rencontre** :

- Pour la 1^{ère} rencontre, il indiquera l'indemnité de match + les frais kilométriques :
Déplacement au départ du Domicile ⇨ **jusqu'au Club A**.
- Pour la 2^{ème} rencontre, il indiquera l'indemnité de match + les frais kilométriques :
Déplacement au départ du Club A ⇨ **Club B** ⇨ **jusqu'au retour au Domicile**.

Il n'oubliera pas d'inscrire également sur chaque fiche les indemnités de rencontre.

Remarques : L'arbitrage de 2 rencontres dans 2 clubs différents ne donnera pas le droit à des indemnités supplémentaires (type panier repas).

En cas de fraude, l'arbitre sera soumis à l'article II.5 « Demande de règlement erronée »

5. DEMANDE DE REGLEMENT ERRONEE

En cas de demande de règlement erronée, l'arbitre est sanctionné d'une pénalité financière égale à deux fois le dépassement constaté et le club concerné est remboursé du montant du dépassement constaté par l'instance compétente après encaissement par cette dernière des sommes dues au titre de cette pénalité.

Attention : Nous attirons ici l'attention des clubs, qui doivent prendre l'habitude de vérifier les informations saisies par les arbitres sur les fiches et la FDME afin d'éviter toute erreur.

Fiche de remboursement des frais d'arbitrage

	Remboursement des frais d'arbitrage Championnat de Seine-Maritime Coupe & Challenge 76 • matchs amicaux	
Date :	Lieu :	
Heure :	Rencontre :	
<input type="checkbox"/> Masc. <input type="checkbox"/> Fém. <input type="checkbox"/> Arbitrage en Binôme	Division :	Poule :
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Détail des frais de déplacement et de séjour		
Déplacement		
..... km x	euros =	<input style="width: 100px;" type="text"/>
..... km x	euros =	<input style="width: 100px;" type="text"/>
.....	euros =	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Rencontre		
indemnité de séjour	euros =	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Total =		<input style="width: 100px;" type="text"/>
Somme en lettres		
Feuillet blanc à conserver par le club - Feuillet vert à conserver par l'arbitre		
Signature de l'arbitre 	Signature du représentant du club Nom : Prénom : Banque : N° Chèque :	
Les signataires déclarent sincères et véritables les informations figurant sur le présent bordereau		

Format réel (A5 210 mm x 148 mm)

FRAIS D'ARBITRAGE COMPETITIONS - REMBOURSEMENT

Tarifs Saison 2014/2015

ARBITRAGE « NIVEAU DEPARTEMENTAL » CDA 76



FRAIS KILOMETRIQUES

✂ Matches Départementaux & -18/-16 ans Régionaux (sur désignation CDA)

Remboursement par arbitre Toutes distances Aller/Retour	Arbitre ou JA <u>Solo</u>	Arbitre ou JA <u>Binôme</u>	Conseillers et Tuteurs JA
	0,35 € / km	0,25 € / km	0,34 € / km

Pour toutes les rencontres, aucun remboursement des frais de péages ne sera pris en compte.

INDEMNITES DE RENCONTRE

Compétitions	Masculins	Féminines
Excellence Départementale	24 €	24 €
Honneur Départementale	20 €	20 €
1 ^{ère} Division Départementale	19 €	
Coupe de France Départementale (Avant finales de Secteur/Zone)	22 €	22 €
Coupe ou Challenge de Seine Maritime	22 €	22 €
Moins de 18 ans	24 €	24 €
Moins de 17 à Moins de 13 ans	19 €	19 €
Jeunes Arbitres convoqués	17 €	17 €
Juges Arbitre Observateur	15 €	
Juge Arbitre Accompagnateur JA	15 €	

Lors d'arbitrage de 2 rencontres consécutives, aucune indemnité supplémentaire (type panier repas) ne sera donnée.

Procédure pour vos remboursements ?

- ❖ Pour toutes les rencontres vous êtes remboursé **directement avant la rencontre par le club recevant** sur place le jour du match.
- ❖ Vous devez utiliser le **bordereau spécifique** qui vous est donné en début de saison (comprenant 2 feuillets : un à conserver par l'arbitre et l'autre par le club recevant)
- ❖ **Attention** : Doivent obligatoirement apparaître sur la FdME (Feuille de Match Electronique) :
 - Le **montant de l'indemnité de déplacement**, en euros, calculé de votre domicile au gymnase du lieu de la rencontre, trajet Aller/Retour le plus direct.
 - Le **montant de l'indemnité de rencontre**, en euros, correspondant au niveau arbitré.

Attention : En cas de demande de règlement erronée, l'arbitre est sanctionné d'une pénalité financière égale à deux fois le dépassement constaté et le club concerné est remboursé du montant du dépassement constaté par l'instance compétente après encaissement par cette dernière des sommes dues au titre de cette pénalité.

En cas de litige sur la distance, le référentiel commun est GoHand: <http://gohand.arbitrhand.fr>

FRAIS D'ARBITRAGE COMPETITIONS - REMBOURSEMENT

Tarifs Saison 2014/2015

ARBITRAGE « NIVEAU REGIONAL » CRA LNHB



FRAIS KILOMETRIQUES

✧ **Matchs Régionaux (sur désignation CRA)**

Remboursement par arbitre Distances Aller/Retour	Arbitre <u>Solo</u>	Arbitre <u>Binôme</u>	Conseillers et Tuteurs JA
De 0 à 50 Kms	Forfait de 18 €	Forfait de 13 €	0,35 € / km
De 51 à 100 Kms	Forfait de 35 €	Forfait de 26 €	0,35 € / km
Plus de 101 Kms	0,35 € / km	0,26 € / km	0,35 € / km

*Remboursement des frais de péages sur présentation des tickets originaux
à renvoyer à la Ligue impérativement dès le lundi suivant la rencontre
(si envoi tardif, au-delà d'un délai d'un mois, ils ne seront pas pris en compte).*

✧ **Matchs Nationaux : N3F et -18 France (sur désignation CRA)**

Remboursement par arbitre Distances Aller/Retour	Nationale 3 Fém.	-18 ans France
De 0 à 158 Kms	Forfait de 44 €	Forfait de 44 €
De 159 à 1000 Kms	0,28 € / km	0,28 € / km

*La FFHB ne rembourse aucun péage
La Ligue n'effectue aucun remboursement de péages sur les matchs nationaux*

INDEMNITES DE RENCONTRE

Compétitions	Masculins	Féminines
Nationale 3		40 €
Moins de-18 ans France	30 €	30 €
Pré Nationale	36 €	36 €
Excellence	30 €	26 €
Honneur	26 €	
Coupe de France Régionale (Avant finales de Secteur/Zone)	Selon le niveau de jeu le plus élevé	
Coupe de Normandie	30 €	30 €
Finale Coupe de Normandie	36 €	36 €
Moins de 18 et Moins de 16 ans 2 ^{ème} Phase - Coupes - Finalités	26 €	26 €
Juges Arbitre Observateur	36 €	
Juge Arbitre Accompagnateur JA	20 €	



Retrouvez toutes les news
du Handball Seinomarin sur :
www.handball76.com



Retrouvez toutes les news
du Handball Normand sur :
www.normandie-handball.org



Retrouvez toutes les news
du Handball Français sur :
www.ff-handball.org